

# CHARTE DE PARTICIPATION DU PUBLIC DE LA PETITE CAMARGUE

#### ARTICLE 1 - LA PARTICIPATION DU PUBLIC : UN CADRE CLAIR ET PARTAGE

## > La nature du projet

Le Plan Climat Air Energie Territorial est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle pilotée par la Communauté de communes de Petite Camargue. Il concerne tous les secteurs d'activité et doit donc se traduire en actions portées par la Communauté de communes mais aussi par l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Il a pour finalité d'atténuer le changement climatique, d'y adapter les activités du territoire et d'améliorer la qualité de l'air.

Les EPCI ont ainsi été désignés coordinateurs de la transition énergétique et écologique en raison de leur proximité avec les acteurs du territoire et des deux principales compétences attribuées par la loi Notre : développement économique et aménagement du territoire.

## Le porteur du projet

Le porteur de ce projet est la Communauté de communes de Petite Camargue. Le Conseil communautaire en est le décisionnaire final.

En tant que structure de coopération entre les communes, elle apparait comme un périmètre pertinent pour traiter des enjeux en matière de changement climatique. Elle se doit ainsi de participer par ses actions aux objectifs fixés au niveau national et régional notamment via la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la stratégie nationale bas carbone, le schéma régional climat-air-énergie.

Cependant, la Communauté de communes ne dispose que de compétences et de leviers d'action limités, c'est pourquoi elle se doit de mobiliser l'ensemble des acteurs.

## L'objet du débat

Les questions à débattre, entre autre, sont :

- Quel diagnostic faire en Petite Camargue sur les enjeux liés à l'air, au climat et à l'énergie ?
- Quels objectifs se fixer pour atténuer le changement climatique ; organiser la résilience du territoire et améliorer la qualité de l'air ?
- Quelles actions mettre en œuvre pour y répondre ?
- Quels moyens prévoir pour les mener à bien?
- Quelle organisation mettre en place pour permettre à la Communauté de communes d'assurer son rôle de coordinatrice sur les questions liées à l'air, au climat et à l'énergie ?
- Comment entretenir la mobilisation ?
- Comment sensibiliser les acteurs du territoire ?



#### Les scénarios alternatifs

La Communauté de communes et le bureau d'études qui l'accompagne dans l'élaboration de son PCAET, s'engagent à proposer différents scénarios pour permettre à chaque partie prenante de travailler en connaissance de cause.

## > Le rôle de la participation du public dans le processus décisionnel

Les habitants, les associations, les entreprises, les partenaires institutionnels et les services de la Communauté de communes de Petite Camarque seront sollicités à chaque grande étape de l'élaboration du PCAET.

Quatre groupes de travail distincts interviendront dans la construction du PCAET. Chaque groupe de travail a des objectifs bien précis et une composition qui lui est propre. Ils se déclinent ainsi :

Le groupe de travail « Entreprises » est proposé à l'ensemble des entreprises des différentes zones d'activités du territoire, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il a pour objectif de travailler sur le développement des énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique. Une première réunion d'information sera destinée à l'ensemble de ces entreprises et permettra de présenter le diagnostic réalisé par le bureau d'études. Le deuxième moment d'échange permettra de rassembler les entreprises intéressées par le sujet et souhaitant travailler sur des actions concrètes.

Le groupe de travail « Adaptation au changement climatique » regroupe des associations ; des partenaires institutionnels et des entreprises. Il dispose d'un rôle essentiel dans la construction du diagnostic de vulnérabilité du territoire et a pour objectif d'identifier des actions permettant de faciliter la résilience du territoire face aux changements climatiques.

Le groupe de travail « Société civile » regroupe des citoyens recrutés via un appel à candidature et les associations du territoire. Il sera amené à donner son avis sur le diagnostic et a pour objectif de proposer des actions permettant de répondre aux enjeux du territoire en matière de climat ; de qualité de l'air et d'énergie.

Ces différents groupes de travail seront amenés à se réunir dans trois forums aux objectifs différents :

- Un forum permettant de partager les enjeux du diagnostic Climat-Air-Energie
- Un forum permettant de hiérarchiser les actions proposées par les groupes de travail
- Un forum permettant de restituer le document final et le travail accompli

L'ensemble des élus communautaire sera également sollicité à deux reprises :

Une première réunion a été organisée le mardi 12 décembre dans le cadre du « Séminaire de Petite Camargue 2030/2050 : quels enjeux énergétiques et climatiques pour le territoire et ses acteurs ? » animé par le bureau d'études eQuiNeo en présence de l'ADEME

Un deuxième atelier sur l'adaptation au changement climatique aura également lieu au mois d'avril ou mai 2018.



Le travail réalisé en atelier et lors de ces forums sera ensuite mis en forme par le bureau d'études et l'équipe projet PCAET. Il sera ensuite présenté au comité de pilotage chargé d'amender, compléter et valider les propositions faites. Le comité de pilotage est composé des cinq maires et de l'ensemble des vice-présidents de la Communauté de communes mais aussi des partenaires institutionnels mentionnés à l'article R229-53 du Code de l'Environnement. Il sera sollicité à deux moments clés:

- Lancement de la démarche ; présentation des premiers éléments de diagnostic
- Elaboration du plan d'actions

Le Comité Consultatif des Maires du Territoire sera également tenu informé de la démarche au fur et à mesure des différentes étapes. Il interviendra notamment au dernier trimestre 2018 pour pré-valider le projet de PCAET avant sa présentation en Conseil Communautaire.

# L'information du public

Le public a accès, dans les limites définies par la loi, à une information complète, transparente, sincère, pertinente et intelligible, tout au long de l'élaboration du projet, de sa conception à sa réalisation et à sa mise en œuvre. Un onglet dédié sur le site internet de la Communauté de communes de Petite Camargue sera mis en place pour permettre de diffuser régulièrement les actualités liées au plan climat air énergie territorial. Ces informations seront également relayées via les réseaux sociaux et par mails.

## La reconnaissance des savoirs et de l'expertise

Les participants reconnaissent mutuellement et respectent :

- Les expertises réalisées par le porteur de projet
- Les savoirs des participants et leur expertise d'usage
- Les expertises complémentaires et/ou alternatives à celle réalisées par le porteur de projet

## > Le tiers garantissant le processus participatif

Pour renforcer la qualité du dialogue et la confiance entre les participants, la Communauté de communes de Petite Camargue fait appel à un bureau d'études garant du processus participatif. Ce dispositif répond à un objectif de neutralité et d'impartialité sur la conduite du processus participatif. Il relève, autant que possible, d'un consensus entre les participants avant sa mise en place.

Le bureau d'études réalisera un bilan qui résume la façon dont s'est déroulée la participation, relevant les points de convergence et de divergence résultant des débats. Ce bilan sera remis au Conseil communautaire de la Petite Camargue, au titre des éléments préparatoires à son choix final. Il fait l'objet d'une diffusion large auprès du public et est accessible au moins jusqu'à la mise en œuvre du projet.



# > Le bilan du processus participatif et la reddition de comptes

Chaque étape du processus participatif donne lieu à un bilan du porteur de projet, qui explicite, en la motivant, la manière dont il a pris en compte ou non les contributions du public dans son choix final.

## > La continuité de la participation

La participation du public intervient suffisamment en amont et tout au long de l'élaboration d'un projet. Un retour régulier vers les citoyens est prévu au cours de la mise en œuvre du projet. Avant chaque atelier, un compte-rendu du comité de pilotage décisionnaire sera présenté.

#### ARTICLE 2 - LA PARTICIPATION DU PUBLIC : UN ETAT D'ESPRIT CONSTRUCTIF

## L'état d'esprit

Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté.

#### > L'acceptation des divergences

Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.

## > L'implication des participants

Avoir un débat de qualité suppose que ses participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif du projet, et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.

#### > La culture de la participation

La Communauté de communes de Petite Camargue s'appuie sur le bureau d'études engagé pour former ses chefs de projet aux principes de la participation du public.

# ARTICLE 3 – LA PARTICIPATION DU PUBLIC : RECHERCHER ET FACILITER LA MOBILISATION DE TOUS

#### > L'inclusion

La participation du public inclut tous les publics concernés, à travers une démarche pro-active, pour associer les publics les moins disponibles ou les moins enclins à participer. Ainsi pour constituer le panel de citoyens, un appel à candidature sera diffusé le plus largement possible. Une réunion d'information permettra de préciser les attentes liées à ce panel citoyen, son fonctionnement et son programme de travail.

#### > La diversité

La diversité des publics garantit une plus grande qualité des débats et de la délibération.



# > L'égalité

La participation du public garantit aux participants l'égalité de l'accès à l'information, à la parole, et à l'écoute.

# > L'équivalence de traitement des points de vue exprimés

Il est porté une égale attention à la parole de chacun et les arguments avancés ne sont jugés que sur leur pertinence propre.

# ARTICLE 4 – LA PARTICIPATION DU PUBLIC : ENCOURAGER LE POUVOIR D'INITIATIVE DU CITOYEN

## > Les initiatives citoyennes

Le porteur de projet considère sérieusement, et argumente s'il ne les retient pas, les propositions des participants sur :

- des informations et expertises complémentaires existantes qu'ils souhaitent verser au débat;
- des projets alternatifs ou variantes au projet proposé;
- des suggestions de modification du processus participatif;
- des demandes d'expertises complémentaires.

Les parties s'entendent pour prioritairement chercher à co-construire le cahier des charges des études complémentaires qui apparaissent utiles, rechercher en commun une solution à leur financement et mettre en place un comité de suivi.

#### Les outils

Le porteur de projet utilise des méthodes et des outils participatifs de qualité incarnant les valeurs et principes contenus, dans cette Charte. Il cherche à les diversifier afin d'assurer la plus grande pluralité des publics ainsi qu'une meilleure qualité des débats. Il s'engage à la fois à accueillir le public mais aussi à aller à sa rencontre.

#### La reconnaissance

Les bénéfices de la participation du public sont d'autant plus importants que le porteur de projet valorise les contributions du public au cours du processus et dans son bilan final.